

Lectra confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 15 avril 2020. Lectra (FR0000065484 – LSS), société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B, confirme, sur la base des comptes consolidés de son dernier exercice clos le 31 décembre 2019, son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir.

Lectra respecte les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME fixés par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014, pris pour l'application de l'article 70 de la loi de finances du 29 décembre 2013 pour 2014, à savoir :

- Un effectif total inférieur à 5 000 salariés ; et
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

En conséquence, les actions Lectra peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) classique.

A propos de Lectra

Pour les entreprises qui insufflent la vie à nos dressings, intérieurs de voitures, meubles et plus, Lectra façonne des technologies premium qui facilitent la transformation digitale de leur industrie. Son offre donne aux marques, aux fabricants et aux distributeurs les moyens de leurs ambitions, du design à la production, mais aussi la reconnaissance et la sérénité qu'ils méritent. Fondée en 1973, Lectra dispose de 34 filiales à l'international et sert ses clients dans plus de 100 pays. Forte de près de 1 800 collaborateurs, Lectra a réalisé un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros en 2019 et est cotée sur Euronext (LSS).

Plus d'informations sur www.lectra.com

Suivez Lectra sur les réseaux sociaux :



Contacts presse :

Lectra Headquarters / Press Department

Adeline Fogel

t : +33 (0) 1 53 64 42 37

e : a.fogel@lectra.com